

ASSEMBLEE NATIONALE

14 février 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 191

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 142

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la réécriture de l'annexe qui présente la nouvelle structure du texte.